



Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRÊTÉ PERMANENT n°2024-003 portant délégation de signature à M. Gildas TELLIER, Chef d'équipe du service Espaces verts, cimetières et terrains de sport

Le Maire de la commune de Pont-Château

Vu l'article L 2122.19 du Code général des collectivités territoriales, selon lequel le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de services communaux ;

Considérant que M. Gildas TELLIER occupe le poste de Chef d'équipe du service Espaces verts, cimetières et terrains de sport de la Commune ;

Considérant la nécessité de faciliter la gestion quotidienne des services,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 Délégation de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Mme le Maire, à M. Gildas TELLIER, Chef d'équipe du service Espaces verts, cimetières et terrains de sport.

ARTICLE 2 M. Gildas TELLIER est autorisé dans le cadre de ses fonctions de Chef d'équipe du service Espaces verts, cimetières et terrains de sport à signer les bons de commandes liés à son activité à hauteur d'un montant maximum de 1 000€ H.T.

ARTICLE 3 M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté au registre des actes municipaux, notifié à l'intéressée et transmis à M. le Préfet de Loire-Atlantique, ainsi qu'à Mme la Responsable de la Trésorerie de Pont-Château.

Pour extrait conforme au registre,
fait à Pont-Château, le 24/01/2024

le Maire,

Danielle CORNET.



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET

Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : 29/01/2024
- De la publication le : 29/01/2024
- De la notification le :

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château